

## PROGRAMME DE LA COURSE - HORAIRES - INFORMATIONS

### A) HORAIRES

<b>Clôture des engagements :</b>	Mercredi 24 août 2016, minuit (24h00) <b>Cachet de la poste faisant foi.</b>
<b>Publication de la liste des engagés :</b>	Vendredi 26 août 2016, 14h00.
<b>Vérifications Administratives et Techniques :</b>	Salle «Brand» Rue du Conseil (Mairie) à Turckheim
<b>Administratives</b>	<b>Techniques</b>
Vendredi 2 septembre 2016 de : 13h30 à 20h00	13h45 à 20h15

#### **Parcs concurrents :**

10 premiers du CFM 2016 série A et B (s'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à discrétion du Chef de parc) Place de la République

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS, voitures Groupe D/E, Groupes CM, CN, C3 :

V.H.C :

HILL CLIMB

Papeterie de Turckheim (site1) – Parc Matussière

Parking Salle Ste Anne Turckheim

Parking route d'Ingersheim

### TRÈS IMPORTANT :

**A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT EN CONVOI SOUS PEINE DE SANCTION.**

**D'autre part, le stationnement des voitures de compétition et véhicules d'assistances est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.**

**Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou récidive.**

#### **Briefing Chefs de postes et Commissaires :**

Samedi 3 septembre 08h00 Salle des Fêtes, route St Gilles à Turckheim  
Dimanche 4 septembre 06h30 à proximité de la ligne de départ

#### **Affichage des concurrents autorisés aux essais :**

Samedi 3 septembre 09h15 Papeterie site 1

#### **Essais chronométrés :**

Samedi 3 septembre : 1<sup>ère</sup> montée de 10h00 à 12h30  
: 2<sup>ème</sup> montée de 13h30 à 16h00

#### **Briefing obligatoire des pilotes :**

Un briefing écrit sera remis aux pilotes contre émargement aux contrôles administratives.

#### **Affichage des ordres de départ à la course série A - série B :**

Samedi 3 septembre à 20h00, Papeterie site 1

#### **Course : Dimanche 6 Septembre 2015 :**

1<sup>ère</sup> montée à partir de 08h30  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> montées à partir de 13h15 et 15h30

#### **Séance d'autographes et de dédicaces :**

11h30 à proximité de la ligne de départ

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.**

#### **Parc fermé à l'issue de l'épreuve (obligatoire sous peine de mise hors course d'office) :**

##### **Pour tous les concurrents :**

Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière

##### **Affichage des résultats officiels provisoires :**

Dimanche 4 septembre après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière

#### **Remise des prix pour tous les concurrents**

##### **Trois premiers CFM, premiers de chaque groupe :**

A l'issue des manches de courses podium ligne de départ

##### **Autres vainqueurs :**

Carré VIP, face à la ligne de départ

##### **1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** départ.

Vendredi 2 septembre 14h15, structure à proximité de la ligne de

Les autres réunions seront décidées par le Président de Collège.

### B) INFORMATIONS

#### **Accueil des Officiels et VIP :**

Salle des Fêtes, route de St Gilles Turckheim  
Vendredi 2 septembre de 13h00 à 20h00  
Samedi 3 et Dimanche 4 septembre de 08h00 à 15h00

#### **Tableau officiel d'affichage :**

Pendant toute l'épreuve Papeterie site 1 Turckheim – Parc Matussière et  
Place de la République – route d'Ingersheim - Ligne de départ

#### **Tableaux d'informations :**

Pendant les essais et la course  
Ligne de départ et dans les parcs concurrents

#### **Centre de secours :**

HOPITAL PASTEUR 39 Avenue de la Liberté 68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

Site Internet : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail : [engagement@asa-alsace.fr](mailto:engagement@asa-alsace.fr)

**Pour vos réservations de chambres :** Office du Tourisme de la Ville de TURCKHEIM

Tél. : +33 (0)389 27 38 44 – Fax : +33 (0)389 80 83 22 – Internet <http://www.turckheim-alsace.com>

### **Village VIP**

Si vous souhaitez faire découvrir à vos partenaires, vos sponsors et vos invités notre village VIP, prêt à vous accueillir pendant tout le week-end à proximité immédiate de la ligne de départ, merci de nous contacter !

**Téléphone : 03 88 74 76 20 - Fax : 03 88 74 76 23 ou par mail**  
[sport.auto.alsace@gmail.com](mailto:sport.auto.alsace@gmail.com)

# 60<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

2 - 3 - 4 SEPTEMBRE 2016

## RÈGLEMENT PARTICULIER

**ATTENTION : Clôture des engagements : Mercredi 24 août à minuit.**

**Publication de la liste des engagés : Vendredi 26 août à 14h00.**

**Permanence jusqu'au dimanche 04 Septembre - 19h00 : Tél. +33 (0)6 72 96 08 42**

**Fax +33 (0)388 74 76 23**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

### SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

### Art.1.p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les 2,3 et 4 Septembre 2016, avec le concours des municipalités de Turckheim, Trois Épis et Niedermorschwihr une Course de Côte Nationale (CPEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

### 60<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne (CFM)
- Le Challenge Espoirs de la Montagne 2016
- Le Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional Lorraine - Alsace, coefficient 4.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine-Alsace et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N°780 en date du 28/07/16.

Adresse du secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

**Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT**

**Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23**

**Internet : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail : [president@asa-alsace.fr](mailto:president@asa-alsace.fr)**

## Comité d'honneur

Sous la présidence de :

- M. Jean-Marie BALDUF Maire de Turckheim
- M. Daniel BERNARD Maire de Niedermorschwihr
- M. Guy BUECHER Ville de Turckheim
- M. Jacky CLÉMENT, Président du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine/Alsace

## Comité d'organisation

- Président : Franck MADER Président de l'ASA d'ALSACE
- Membres : l'ensemble des Membres du Comité de l'ASA d'ALSACE
- Jean-Jacques SICHLER, Dominique KRETZ, Laurent DREYFUS, Daniel HAEFFELIN, Jean Marie WELTZER et. M. Guy BUECHER.

## Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

### Observateur FIA :

Lucien FRANCK

### Observateur FFSA:

Jean-Marc ROGER F 3257 01/14

### Collège des Commissaires Sportifs

#### Président :

Serge MISTRÉ F 5945 03/17

#### Membres du Collège :

Norbert HARTZ L C018 ACL  
Jacky CLEMENT F 1180 03/12  
Bernard COUSIN F 6379 03/18  
Serge STANEK F 138798 03/08

#### Secrétaire :

Michèle PECAUD F

#### Directeur de Course :

LARA Yves F 7497 03/18

#### Directeurs de Course Adjoint :

Martial PEUGEOT PK 52 F 44386 04/11  
Jean Claude HECTOR VHC F 1805 03/21  
Francis ROMBOURG PK 25 F 34694 03/23  
Alain SZAFARCZYK Départ F 4793 08/04  
Franck MADER ACL F 187564 03/23

#### Adjoints à la Direction de Course :

Michel LEONATE Arrivée - Parc Haut F 12844 03/23  
Alain BASTID Parc Haut - Calvaire F 15491 08/08  
Pascal FAIVRE Parc Bas F 18024 03/23  
Yvette WANTZ Parc VHC F 1598 03/23  
Serge BLONDEL Parc Hill Climb F 192216 03/23

#### Pré-grille Fourche et Publicités Concurrents :

Alain ANGELMANN F 214977 03/04  
Romuald SCHLAGDENHAUFFEN F 187069 03/23

#### Commissaire Technique : Responsable délégué par la FFSA :

PEGLOTTI Serge F 6047 16/03

#### Membres :

Marc CHARBONNEAU F 47435 02/03  
Denis DERCHE F 33547 03/14  
Michel LORRAIN F 105082 03/04  
Raphaël PELLICCIA F 214364 04/21  
Steve HERMES L C208 ACL  
Bernard PENILLA VHC F 17999 08/11  
Serge BULLIER VHC F 19678 04/09

#### Chargés des Relations avec les Concurrents :

##### Responsables :

Louis-Jean VILLARD CFM F 12774 05/20  
Isabelle THOUVENIN VHC – ACL F3295 03/04

##### C.R.A.C.

Jean-Christophe LEROY CFM. F 5492 07/24  
Jean-Jacques HUBER VHC F 10866 03/23  
Jean WAMBACH ACL / Hill Climb F 3030 03/06  
Emilie TRAMONT CFM F179234 05/14  
Claude CONDAMIN CFM F122813 03/14

#### Chronométrateurs :

Daniel BLANQUIN F 1941 03/08  
Francine BLANQUIN F 1945 03/08  
Hans SCHNEIDER F 8173 03/08  
Véronique SCHNEIDER F 206232 03/08

#### Organisateur Administratif :

ASA d'ALSACE

#### Organisateur Technique :

ASA d'ALSACE

### Médecin Chef :

Dr Claude GUTZWILLER F

### Médecin :

Dr Michel WIEDENKELLER F 146262 03/12

### Responsable de la mise en place des Secours :

Franck MADER F 187564 03/23

### Responsables ESC :

Hervé LAGRAVE F

### Responsables des Commissaires :

Charly ZUMSTEG F 166987 03/23

### Chargés de Presse :

Marc HENRY F

### Speakers :

Jean Michel BAYEN F

Didier OHMER F

### Classement :

Patrick SOFT F

### Secrétaire du meeting :

Fabienne SCHOLLER F 43874 03/23

### Matériel :

Claude GERARD F 170101 03/23

Pascal FAIVRE F 18024 03/23

Thierry WINTER F

### Responsable des vérifications administratives :

Franck MADER F 187564 03/23

### Responsable des liaisons radios :

Julien GOESEL F

### Responsable de la remise des Prix :

Patricia ZUMSTEG F 164612 03/23

### Responsable du Parc République(CFM) :

Thierry FLIN F 202857 03/14

### Responsable du Parc Matussière

Pascal FAIVRE F 18024 03/23

Franck VERMEULEN F 28207 30/21

### Responsable du Parc Sainte Anne

Yvette WANTZ F 1598 03/23

### Responsable du parc rte d'Ingersheim

Serge BLONDEL F 192216 03/23

### Coordinateur VHC :

Jean-Marie WELTZER F

### Coordination Ville de Turckheim :

M. BUECHER F

### Affichage :

Vianney SICHLER F 149520 03/23

### Coordination Générale :

Jean-Jacques SICHLER F 17673 03/23

Franck MADER F 187564 03/23

### Responsables Accueil VIP :

Robert TOUTAIN F 170545 03/23

Claude KAMPER F

### Responsable Démo

Marie-Christine HAEFFELIN F

<b>Publication de la liste des engagés :</b>	Vendredi 26 août 2016 - 14H00
<b>Vérifications administratives :</b>	Vendredi 2 septembre 2016 de 13h30 à 20h00
<b>Vérifications techniques :</b>	Salle «Brand» rue du Conseil (Mairie) à Turckheim Vendredi 2 septembre 2016 de 13h45 à 20h15
<b>Briefing Chefs de poste et Commissaires samedi :</b>	Place de la mairie rue du Conseil à Turckheim Samedi 03 septembre à 8h00 Salle des Fêtes, route St Gilles Turckheim
<b>Briefing Chefs de poste et Commissaires dimanche :</b>	Dimanche 4 septembre : 06h30 : à proximité de la ligne de départ
<b>Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :</b>	Samedi 3 septembre à 09h15 – Papeterie Site 1
<b>Essais chronométrés :</b>	Samedi 3 septembre : 1 <sup>ère</sup> montée de 10h00 à 12h30 2 <sup>ème</sup> montée de 13h30 à 16h00
<b>Course :</b>	Samedi 3 septembre : 1 <sup>ère</sup> Montée VHC à l'issue des essais chronométrés
<b>Briefing des pilotes :</b>	Ecrit remis lors des contrôles administratifs contre élargement du <b>Pilote</b>
<b>Affichage des ordres de départ à la course série A – série B :</b>	Samedi 3 septembre à 20h00 : Parc Matussière – Place de La République
<b>Course :</b>	1 <sup>ère</sup> montée Dimanche 4 septembre à partir de 08h30 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> montées Dimanche 4 septembre à partir de 13h15 et 15h30
<b>Podium "Remise des prix" :</b>	Dimanche 4 septembre à la fin de la 3 <sup>ème</sup> montée de course au départ Zone VIP.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

### **Art.1.2p Horaires :**

**Clôture des engagements :**

**Affichage des résultats officiels provisoires :**

**Parc fermé UNIQUE:**

**1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**

Mercredi 24 août 2016 à minuit. (Le cachet de la Poste faisant foi)  
Dimanche 4 septembre, à l'issue de la dernière montée de course, au parc fermé d'arrivée.  
(obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : **Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parking Matussière**  
Vendredi 2 septembre 14h15, structure à proximité de la ligne de départ.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **Art.1.3p. Vérifications**

**Vérifications administratives :**

Salle « Salle Brand» rue du Conseil (Mairie) à Turckheim  
Vendredi 2 septembre de 13h30 à 20h00

**Vérifications techniques :**

Place de la Mairie rue du Conseil à Turckheim  
Vendredi 2 septembre de 13h45 à 20h15

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant si elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

**Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le vendredi 02 septembre 20h16**

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la 1<sup>ère</sup> réunion est prévue le Vendredi 2 septembre à 14h15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Anneheim, 16 rue de la Filature à Turckheim, Tel. +33 (0)389 30 29 90. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

#### **Art.1.3.5p Pesées**

Le pesage des véhicules se fera à la caserne des pompiers de Turckheim rue de 24 février suivant les conditions définies par l'Art. 254 du CSI.

### **Art.1.5p Dispositions particulières**

#### **Art.1.5.1p Procédure de retour aux Parcs Concurrents :**

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.11<sup>ll</sup>, par Niedermorschwihr, et ceci sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place)

Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de **porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de voitures de tourisme.** De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

#### **Art.1.5.2p Briefing des pilotes :**

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre élargement, fait office de briefing oral.

**Art.1.5.3p Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 €. Les reconnaissances sont prévues uniquement le Vendredi 2 septembre de 10h00 à 20h00. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des juges de faits seront nommés à cet effet.**

**Art.1.5.4p** De par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnités en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur(s) aide(s) lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN, de l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

**Art.1.5.5p** Une séance d'autographes et de dédicaces pour le public est organisée, Dimanche 4 septembre entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> montée de course, vers 11 h 30. Elle se déroulera à proximité de la ligne de départ, dans le village des animations. Les pilotes appelés à être présents lors de cette séance, seront désignés par l'organisation en accord avec le promoteur du championnat. Les pilotes en seront avisés individuellement.

Le matériel de promotion (photos, posters, stickers, etc ...) utilisé par les pilotes, devra obtenir l'agrément de l'organisateur.

**Art.1.5.6p** Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de leurs sponsors ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turckheim – 3 Épisodes, ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

**Art.1.5.7p TRÈS IMPORTANT :**

**A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.**

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

**Art.1.5.8p** Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner, en respectant le Code de la Route notamment en ce qui concerne le port du casque obligatoire, leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

**Art.1.5.9p Procédure de mise en pré-grille**

La mise en pré-grille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Les concurrents se verront attribuer lors des vérifications administratives un ticket avec un numéro qui déterminera leur place en pré-grille « fourche ». Ce numéro sera le même pour toutes les montées du samedi 3 septembre 2016. Pour les montées du dimanche 4 septembre 2016, un nouveau numéro sera attribué en fonction du classement des essais chronométrés. Les concurrents se rendront à leur numéro matérialisé sur la portion de route précédant la fourche au moment qui leur sera indiqué par les commissaires dans les parcs. Les retardataires ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la pré-grille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3.p. Les numéros de pré-grille seront affichés sur tous les tableaux prévus à cet effet.

## Art.2.p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

## Art.3.p.CONCURRENTS ET PILOTES

**Art.3.1p. Engagements**

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

**Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT**

**Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23**

**Internet : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail : [president@asa-alsace.fr](mailto:president@asa-alsace.fr)**

La clôture des engagements est fixée au **Mercredi 24 août 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **540 €** et réduits à **270 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 220€ pour les engagés à l'année au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA d'Alsace bénéficient de 20% de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 216 euros

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.**

**Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP**

Si à la date du 31 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## Art.4.p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Et dans l'Article 4 du Règlement Championnat de France de la Montagne (voir Tableau Voitures admises).

**Art.4.2.7p. Echappement :**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures fermées, CM et GTTS : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

## Art.5.p. PUBLICITES

Les publicités **Obligatoires** (non rachetables) et **Optionnelles** (droits réduits, voir Réglementation générale) seront communiquées par additif.

## Art.6.p. SITES INFRASTRUCTURES

### Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD 11/RD 10 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD 11/RD 11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5 %
- Pente maximum : 6,9 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement CFM.

### Art.6.2p. Route de Course

Sur RD 11

### Art.6.3p. File de départ

Zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve de la manche

### Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

### Art.6.5p. Parcs Concurrents

10 premiers du CFM 2016 –série A et B ( et s'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à la discrétion du chef de parc)

Place de la République

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS, D/E  
Groupes CM, CN, C3 :  
VHC  
HILL CLIMB

Papeterie de Turckheim (site 1) – Parc Matussière  
Parking de la salle St Anne  
Route d'Ingersheim

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 2 septembre à 10h00. (sauf place de la république à 14h00)

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc Concurrents.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.**

### Art.6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire sous peine de mise hors course d'office **pour tous les concurrents classés** est situé : **Papeterie Turckheim – Site 1. (sauf vhc –salle St Anne)**

### Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc Sainte Anne – Rte d'Ingersheim**
- pendant les essais et la course **Papeterie site 1, Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc de départ – Parc Sainte Anne – Rte d'Ingersheim**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **Parc fermé, Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière**

### Tableaux d'information :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

-Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ et dans les parcs concurrents

### Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Vendredi 2 septembre de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes route de st Gilles Turckheim
- Samedi 3 septembre de 09h30 à 18h00 Ligne de départ
- Dimanche 4 septembre de 08h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence : +33 (0) 672960842

**Centre de secours le plus proche** : HÔPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

## Art.7.p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Art.7.1p. Essais

**Essais chronométrés** : 2 montées le Samedi 3 septembre à partir de 10h00.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ séries A et B.

**Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essai, et d'avoir effectué un parcours, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".**

### Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit distribué lors des vérifications administratives aux pilotes contre élargement fait office de briefing oral.

### Art.7.3p. Course

Procédure de départ : feux tricolores

Ordre des départs : Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes et Slaloms et Réglementation CFM 2015

1<sup>ère</sup> montée Série B le dimanche 04/09 2016 à partir de 08h30 - Série A le dimanche 04/09 2016 à l'issue de la Série B

2<sup>ème</sup> montée Série B le dimanche 04/09 2016 à partir de 13h15 - Série A le dimanche 04/09 2016 à l'issue de la Série B

3<sup>ème</sup> montée Série B le dimanche 04/09 2016 à partir de 15h30 - Série A le dimanche 04/09 2016 à l'issue de la Série B

**Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

### Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## Art.8.p. PENALITES

Voir Prescriptions Générale et Réglementation Standard des Courses de Côtes et slaloms.

## Art.9.p. CLASSEMENTS

### Art.9.1p. L'épreuve se disputera en **trois montées obligatoires.**

Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, quel qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

**Tous concurrents en abandon momentané ou définitif est tenu d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT .**

### Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

#### - Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général.
- 1 classement général série A et série B.
- 1 classement général féminin.
- 1 classement pour chacun des groupes selon l'article 4 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes selon l'article 4 de la réglementation générale..

Les concurrents licenciés à l'étranger figureront dans ces classements, mais leurs points ne seront pas comptabilisés pour le Championnat de France.

## Art.10.p. PRIX

### Art.10.1p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL Série A / Série B				GROUPES		CLASSES		CLASSEMENT GENERAL FEMININ		CLASSEMENT JEUNES	
1 <sup>er</sup>	500 €	1 <sup>er</sup>	300 €	1 <sup>er</sup>	520 € *	1 <sup>er</sup>	270 € *	1 <sup>er</sup>	270 €	1 <sup>er</sup>	270 €
2 <sup>ème</sup>	400 €	2 <sup>ème</sup>	200 €	2 <sup>ème</sup>	260 € *	2 <sup>ème</sup>	130 € *				
3 <sup>ème</sup>	300 €	3 <sup>ème</sup>	100 €	3 <sup>ème</sup>	130 €						
4 <sup>ème</sup>	200 €										
5 <sup>ème</sup>	100 €										

\* Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix seront divisés par 2.

\* Lorsqu'un groupe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe et de classe ne sera attribué

\* Seuls les prix au groupe et à la classe seront attribués au Groupe FC

\* Les Prix ne sont pas cumulables.

### Art. 10.2p. Coupes :

SCRATCH A & B : 1 coupe au 1<sup>er</sup>                      GROUPES : 1 coupe au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> selon barème ci-dessus  
1 coupe au 2<sup>ème</sup>                                      CLASSES : 1 coupe au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> selon barème ci-dessous  
1 coupe au 3<sup>ème</sup>                                      DAMES : 1 coupe à la 1<sup>ère</sup>  
Jeune de Moins de 25ans : 1 coupe au 1<sup>er</sup>  
1 coupe si plus de 10 partants pour le 2<sup>ème</sup> de Classe et 1 coupe si plus de 20 partants au 3<sup>ème</sup> .

### Seule la coupe la plus importante sera remise.

Trois Commissaires seront récompensés tirés au sort par le Directeur de Course.

### Art. 10.3p. Podium :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 4 septembre à l'issue de la 3<sup>ème</sup> montée, sous forme de podium sur la ligne de départ : **Trois premiers CFM, série A / Trois premiers CFM série B, premiers de groupes et de classes, la première féminine, premier jeune de moins de 25 ans série A et B confondues**

### Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

Il n'est pas prévu de remise des prix en plus du podium.

### Art.10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le palmarès sera disponible sur le site





# 37<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE V.H.C.TURCKHEIM - 3 Épis

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

### 2, 3, 4 Septembre 2016

#### RÈGLEMENT PARTICULIER VHC

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V  
32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC

CRLYFRPP

Date de clôture des engagements : mercredi 24 août 2016 à minuit.

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### ART. 1.P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA D'ALSACE organise les 2,3,4 Septembre 2016 une épreuve automobile nationale dénommée :

#### 37<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE V.H.C. TURCKHEIM - 3 Epis

Cette épreuve compte pour :

Le Championnat de France de la Montagne VHC.

Le Challenge Indice de Performance.

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine-Alsace et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° 780 en date du 28/07/2016.

#### 1.1P – Officiels

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale sauf :

**Directeur de Course :**

Jean Claude HECTOR F 1805 03/21

**Commissaire Technique :**

Bernard PENILLA F 17999 08/11

**Chargé de Relations Avec les Concurrents**

Jean-Jacques HUBER F 1086 03/23

#### 1.P – Horaires

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

#### ART. 2 P – VOITURES ADMISES

Pas de limitation du nombre d'engagés.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH-PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règlement Standard des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie CLASSIC DE COMPETITION.

Voir conditions d'admission des voitures (Règlement Standard Courses de Côte VHC France/Auto 2015).

#### ART. 3 P – SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

L'équipement des pilotes devra être conforme à la Réglementation FFSA

Les voitures de Tourisme et les Voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

#### ART. 4 P – PUBLICITÉ

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

#### ART. 5 P – LICENCES

Voir Réglementation Générale.

#### ART. 6 P – ASSURANCES

Voir Réglementation Générale.

#### ART. 7 P – PARCOURS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

#### ART. 8 P – INSCRIPTIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à 400 €, réduits à 200€ avec publicité de l'organisateur et à 165€ pour les engagés à l'année au CFM challenge VHC. **Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.**

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.**

#### ART. 9P – CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH et PTN, ainsi que le passeport en 3 volets de la voiture dûment visé par la F.F.S.A. ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagnée du visa de l'A.S.N. et du certificat médical.

#### ART. 10P – VÉRIFICATIONS

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

#### ART. 11P – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 11.1P – Dispositions Générales

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

#### 11.2P – Dispositions particulières

#### 11.2.1P – Ordre de départ

Pour les essais et la course, **les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.**

#### 11.2.2P – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

#### 11.2.3P – Carburants – Pneumatiques - Équipements

Conforme au Règlement Standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### 11.2.4P – Numéros de course

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

#### 11.2.5P – Échauffement des pneumatiques

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

#### 11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir Règlement de l'Epreuve Nationale.

#### 11.2.7P – Pénalités

Conforme au Règlement Standard des Courses de Côte.

#### 11.2.8P – Classements

#### Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### Pour la course :

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du **meilleur temps réalisé sur une manche.**

**Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.**

La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

**Tous les concurrents en abandon momentané ou définitif sont tenus d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Il ne sera pas établi de classement scratch.
- Un classement du Championnat de France de la Montagne VHC (série A et B séparée).
- Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9 sans division de classe.
- Un classement à l'Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures de la catégorie CLASSIC DE COMPETITION qui ne devra pas figurer au classement des VHC.

**ART. 12 P – RÉCLAMATIONS** Voir Réglementation Générale.

**ART. 13 P – PRIX**

Tous les participants classés seront récompensés.

**ART. 14 P – DISTRIBUTION DES PRIX**

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le Dimanche 4 septembre à l'issue de la course, **Salle Ste Anne à Turckheim**

**ART. 15 P – DOPAGE** Voir réglementation générale.



## PROGRAMME DE LA COURSE ACL et Groupe H/S HORAIRES - INFORMATIONS

### A) HORAIRES

**Clôture des engagements :** Mercredi 24 août 2016, minuit (24h00) cachet de la poste faisant foi  
**Publication de la liste des engagés :** Vendredi 26 août 2016 à 14h00  
**Permanence jusqu'au dimanche 4 Septembre - 19h00 :** Tél. +33 (0)6.72.96.08.42  
Email [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr)

**Vérifications Administratives et Techniques :**  
**Vérifications Administratives :** Vendredi 2 septembre 2016 de 13h30 à 20h00  
Salle du « Brand » rue du Conseil (Mairie) Turckheim

**Vérifications Techniques :** Vendredi 2 septembre 2016 de 13h45 à 20h15  
Place de la Mairie rue du conseil Turckheim

**Parcs concurrents :**  
Groupes FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT, GTTS  
Groupes CM, CN, C3, D/E  
Papeterie de Turckheim (site 1) Parc Matussière

### **TRÈS IMPORTANT :**

**A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.**

**D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.**

**Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.**

**Briefing Chefs de postes et commissaires** Samedi 3 septembre : 08h00 : Salle des Fêtes, route St Gilles Turckheim  
**Affichage des concurrents autorisés aux essais :** Dimanche 4 septembre : 06h30 : à proximité de la ligne de départ  
Samedi 3 septembre : 09 h15, Papeterie de Turckheim – Site 1 – Place de la République  
**Essais chronométrés :** Samedi 3 septembre 1<sup>ère</sup> montée de 10h00 à 12h30  
2<sup>ème</sup> montée de 13h30 à 16h00  
**Course :** Samedi 3 septembre 1<sup>ère</sup> Montée VHC à l'issue des essais chronométrés  
**Briefing obligatoire des pilotes :** ECRIT remis aux PILOTES lors des vérifications administratives contre émarginement.  
**Affichage des ordres de départ à la course série A - série B :** Samedi 3 septembre 20h00 : Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière – Parc Place de la République et Place Sainte Anne  
**Course :** Dimanche 4 Septembre 2016 : 1<sup>ère</sup> Montée à partir de 8h30  
2<sup>ème</sup> Montée à partir de 13h15  
3<sup>ème</sup> Montée à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

### **Parc fermé à l'issue de l'épreuve (obligatoire sous peine de mise hors course d'office) :**

**Pour tous les concurrents :** Site 1 – Papeterie de Turckheim – Parc Matussière.

**Affichage des résultats officiels provisoires :** Dimanche 4 septembre, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
Site 1 – Papeterie de Turckheim – Parc Matussière.

### **Remise des prix pour tous les concurrents ACL**

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** Ligne de départ (carré VIP)  
Vendredi 2 septembre 14h15, structure à proximité de la ligne de départ.

### **B) INFORMATIONS**

#### **Accueil des Officiels et VIP :**

Salle des Fêtes, route de St Gilles, Turckheim :

Vendredi 02/09 de 13h00 à 20h00

Samedi 03/09 et Dimanche 04/09 de 08h00 à 15h00

#### **Tableau officiel d'affichage :**

Pendant toute l'épreuve : Papeterie Site 1, Turckheim et Parc de départ

#### **Tableaux d'information :**

Pendant les essais et la course : ligne de départ et dans les parcs concurrents

#### **Centre de secours :**

HÔPITAL PASTEUR 39 Avenue de la Liberté 68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124.000.

#### **Pour vos réservations de chambres :**

Office du Tourisme de la Ville de TURCKHEIM

Tél. : +33 (0)389 27 38 44 - Fax : +33 (0)389 80 83 22 - Internet <http://www.turckheim-alsace.com>

# 60<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis CHAMPIONNAT DU Luxembourg

2 – 3 & 4 SEPTEMBRE 2016



## RÈGLEMENT PARTICULIER ACL et Groupe H/S

**ATTENTION : Clôture des engagements : Mercredi 24 août à minuit.**

**Publication de la liste des engagés : Vendredi 26 août à 14h00.**

**Permanence jusqu'au Dimanche 4 Septembre - 19h00:**

**Tél. +33 (0)6.72.96.08.42**

**Fax : +33 (0)3.88.74.76.23**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

### SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

### Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA d'ALSACE organisent les 2, 3, 4, Septembre 2016, avec le concours des municipalités de Turckheim, Trois Épis et Niedermorschwihr une Course de Côte Nationale à Participation Etrangère Autorisée (NPEA) appelée :

### 60<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE (CPEA) DE TURCKHEIM - 3 Épis et CHAMPIONNAT du Luxembourg des Courses de Côtes

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes. **(Accessible uniquement aux Licenciés Luxembourgeois)**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine-Alsace et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organiser N° 780 en date du 28 /07/2016.

#### Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Épreuve Nationale sauf pour :

<b>Directeur de Course :</b>	Franck MADER	F187564	03/23
<b>Chargé des Relations avec les Concurrents :</b>	Jean WAMBACH	F 3030	03/06

#### Art. 1.2p. Horaires :

<b>Clôture des engagements :</b>	Mercredi 24 août 2016	à minuit (24h00).
<b>Publication de la liste des engagés :</b>	Vendredi 26 août 2016	14h00
<b>Vérifications administratives :</b>	Vendredi 2 septembre 2016	de 13h30 à 20h00 Salle Brand rue du Conseil (Mairie) Turckheim
<b>Vérifications techniques :</b>	Vendredi 2 septembre 2016	de 13h45 à 20h15 Place de la Mairie rue du Conseil Turckheim
<b>Briefing Chefs de poste et Commissaires :</b>	Samedi 3 septembre :	08h00 Salle des Fêtes, Route de St Gilles Turckheim
	Dimanche 4 septembre :	06h30 à proximité de la ligne de départ.
<b>Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais :</b>	Samedi 3 septembre à 09h15	Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

<b>Essais chronométrés :</b>	Samedi 3 septembre	1 <sup>ère</sup> montée de 10h00 à 12h30 2 <sup>ème</sup> montée de 13h30 à 16h00
<b>Briefing des pilotes :</b>	ECRIT remis lors des vérifications administratives contre élargement.	
<b>Affichage des ordres de départ à la course :</b>	Samedi 3 septembre à 20h00 : Papeterie de Turckheim – Site 1 – Parc Matussière	
<b>Course :</b>	1 <sup>ère</sup> montée :	Dimanche 4 septembre à partir de 08h30
	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> montées	Dimanche 4 septembre à partir de 13h15 et 15h30
<b>Podium "Remise des prix" :</b>	Dimanche 4 septembre à l'issue de la 3 <sup>ème</sup> montée de course, sur la ligne de départ.	

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Affichage résultats officiels provisoires :** Dimanche 4 septembre, à l'issue de la dernière montée de course, au parc fermé d'arrivée Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

**Parc fermé :** (obligatoire en fin d'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : Papeterie de Turckheim Site 1 Parc Matussière

**1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** Vendredi 2 septembre 14h15, structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

#### **Art.1.3p. Vérifications**

**Vérifications administratives :** Salle du Brand rue du conseil(Mairie) Turckheim  
Vendredi 2 septembre de 13h30 à 20h00

**Vérifications techniques :** Place de la Mairie rue du Conseil à Turckheim  
Vendredi 2 septembre de 13h45 à 20h15

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle si elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le vendredi 02/09/16 à 20h15.

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la 2<sup>ème</sup> réunion est prévue le Samedi 3 Septembre à 08h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Anneheim, 16 rue de la Filature à Turckheim,

Tel. +33 (0)389 30 29 90. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

#### **Art.1.3.5p Pesées**

Le pesage des véhicules se fera à la caserne des pompiers rue du 24 février a Turckheim, suivant les conditions définies par l'Art. 254 du CSI.

#### **Art.1.5p. Dispositions particulières**

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Française.

### **Art.2p. ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

### **Art.3p. CONCURENENTS ET PILOTES**

#### **Art.3.1p. Engagements**

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

**Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT**

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail : [president@asa-alsace.fr](mailto:president@asa-alsace.fr)

La clôture des engagements est fixée au **mercredi 24 Août 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **340 €** et réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.**

**Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP**

Si à la date du 30 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures des groupes ACL et selon la Réglementation Luxembourgeoise.

**Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes est ouvert aux voitures :**

#### **Groupe N (& R1 inclus)**

Classe 1	jusqu'à 1400cc
Classe 2	de +1400cc à 1600cc
Classe 3	de +1600cc à 2000cc
Classe 4	+ de 2000cc

#### **Groupe A (WRC, Super 1600, R2 & R3 inclus)**

Classe 5	jusqu'à 1400cc
Classe 6	de +1400cc à 1600cc
Classe 7	de +1600cc à 2000cc
Classe 8	de + de 2000cc

#### **Groupe S20 (S2000 Circuit & Rallye confondus, R4 & R5 inclus) Groupe GT (GT1, GT2, GT3, & R-GT confondu)**

Classe 9	jusqu'à 1400cc
Classe 10	de +1400cc à 1600cc

Classe 13	jusqu'à 1400cc
Classe 14	de +1400cc à 1600cc

Classe 11 de +1600cc à 2000cc  
Classe 12 + de 2000cc

Classe 15 de +1600cc à 2000cc

#### **Groupe E1 – National/E1 – FIA/E1 – EX (Voitures expérimentales) Groupe E2 - SH**

Classe 22 jusqu'à 1400cc  
Classe 23 de +1400cc à 1600cc  
Classe 24 de +1600cc à 2000cc  
Classe 25 + de 2000cc

Classe 26 jusqu'à 1400cc  
Classe 27 de +1400cc à 1600cc  
Classe 28 de +1600cc à 2000cc  
Classe 29 de + de 2000cc

#### **Groupe E2 – SC/CN/C3**

Classe 30 jusqu'à 1400cc  
Classe 31 de +1400cc à 1600cc  
Classe 32 de +1600cc à 2000cc  
Classe 33 + de 2000cc

#### **Groupe E2 – SS/D/E (voitures non suralimentées)**

Classe 34 jusqu'à 1400cc  
Classe 35 de +1400cc à 1600cc  
Classe 36 de +1600cc à 2000cc  
Classe 37 de + de 2000cc

### **Art.5p. PUBLICITES**

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale

### **Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **Art.6.1p. Parcours**

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD 11/RD 10 (altitude. 280 m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD 11/RD 11" (altitude. 650 m).
- Longueur du parcours : 5 950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5 %
- Pente maximum : 6,9 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### **Art.6.2p. Route de Course**

Sur RD 11

#### **Art.6.3p. File de départ**

Zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD 11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### **Art.6.4p. Signalisation**

Voir réglementation générale des courses de côtes.

#### **Art.6.5p. Parcs Concurrents**

Groupes H/S, ACL : Papeterie de Turckheim Site 1 – Parc Matussière

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 2 septembre à 10 h 00.

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.**

#### **Art.6.6p. Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office)

pour **tous les concurrents classés** est situé : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matussière.

#### **Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :**

*Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls Les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur parts des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans L'heure qui précède leur départ.*

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matussière.

Pendant les essais et la course : Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matussière.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Parc fermé, Papeterie de Turckheim – Site 1 Parc Matussière

#### **Tableaux d'informations :**

Pendant les essais et la course à proximité de la ligne de départ dans les Parcs Concurrents

#### **Art.6.8p. Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Vendredi 2 septembre de 17h00 à 20h00 Salle des Fêtes route de St Gilles Turckheim

Samedi 3 septembre de 09h30 à 18h00 Ligne de départ

Dimanche 4 septembre de 08h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence : +33 (0) 612 64 45 21

**Centre de secours le plus proche :**

HOPITAL PASTEUR, 39 Avenue de la Liberté F-68000 COLMAR - Tél. +33 (0)389.124 000.

## Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Art.7.1p. Essais

**Essais chronométrés :** 2 montées le Samedi 3 septembre à partir de 10h00.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ

**Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essais, et d'avoir effectué un parcours, chronométré ou non, au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de "Bout en Bout".**

### Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit distribué aux pilotes lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

### Art.7.3p. Course

Les concurrents ACL et H/S prendront le départ après les concurrents V.H.C. Procédure de départ : feux tricolores

**Les Concurrents ACL et Groupe H/S prendront le départ entre les concurrents VHC et les concurrents Championnat de France de la Montagne.**

1<sup>ère</sup> montée le dimanche : 4 septembre 2016 à partir de 08h30  
2<sup>ème</sup> montée le dimanche : 4 septembre 2016 à partir de 13h15  
3<sup>ème</sup> montée le dimanche : 4 septembre 2016 à partir de 15h30

**Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

### Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et Slaloms.

## Art.9p. CLASSEMENTS

**Art.9.1p.** L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, quel qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

**Tous concurrents en abandon momentané ou définitif est tenu d'en informer la Direction de Course dès que possible par ECRIT .**

**Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :**

- Championnat du Luxembourg de la Montagne : Groupe ACL  
**Le Championnat du Luxembourg est Accessible uniquement aux Concurrents licenciés luxembourgeois.**
- Classement des Groupes H/S confondus.

## Art.10p.PRIX

### Art.10.1p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL		
Groupe ACL (licencié LUX)		
1 <sup>er</sup>	400 €	
2 <sup>ème</sup>	300 €	Si plus de 5 partants
3 <sup>ème</sup>	150 €	Si plus de 10 partants

### Art.10.2p. Coupes :

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé.

### Art.10.3p. Podium :

La remise des prix aura lieu en public, le Dimanche 4 septembre à l'issue de la course Zone VIP ligne de départ à Turckheim.

### Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

Aucune prime ne sera distribuée, en dehors des articles 10.1p et 10.2p.

### 10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le Palmarès sera disponible sur [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr). Les virements seront effectués dès lors que l'IBAN sera transmis à l'organisateur.